

27) Stade de la Redoute.

Le Maire : une observation nous a été faite vendredi dernier au sujet du Stade de la Redoute. M. le Receveur Municipal demande qu'il soit prévu un tarif et que ce tarif soit approuvé par les représentants de la Municipalité. Le Receveur fait en effet remarquer très justement que si le prix d'entrée n'est pas exigé de la Ligue, celle-ci ^{serait} libre d'agir comme bon lui plairait.

La question se pose pour la première fois : dans le cas d'un Club étranger à la ville recevant sur le Stade, avec l'accord de la Ligue, quel serait le pourcentage réclame ? D'après les discussions qui ont eu lieu à ce .../.

ex. de 10%/50

sujet avec M.M. Olivier PAYET, RAYEROUX et CHEVASSUS, il ressort que rien n'a été prévu.

Nous avons, nous, demandé 10 % à la Ligue de Foot-Ball. Dans le cas qui se présente de la "Sainte-Pierroise" recevant à la Redoute, la Ligue réclame 15 %. Je n'ai pas caché à la Ligue que ce pourcentage me paraissait exorbitant car elle n'a à faire face à aucun frais, alors que nous, qui avons à assurer l'entretien du terrain, nous ne recevons que 10 %, ce qui n'est pas normal...

Je crains cependant que les Sociétés sportives n'hésitent à inviter des Clubs étrangers, si ce pourcentage est augmenté.

M.GALLARD suggère le maintien des 10 %, mais en exigeant de la Ligue qu'elle conserve à son tour ce même pourcentage.

La suggestion de M.GALLARD est adoptée à l'unanimité.